COMMENT TRAITER AU CHLORE SANS RISQUE D'EXCES DE STABILISANT CHLORE

La qualité et la facilité des traitements aux chlores organiques (blocs, galets, pastilles, granulés) sont, aujourd'hui, unanimement reconnues.

Une des raisons de leur efficacité est d'être, en autres, insensibles aux rayons du soleil (Ultra-Violets), ce qui n'est pas le cas dans les anciens chlores qui présentaient une sensibilité élevée (en quelques heures, l'eau nouvellement traitée pouvait perdre toute trace de chlore).

Aujourd'hui, chaque traitement aux chlores organiques apporte donc, en même temps, du stabilisant (acide isocyanurique).

Malheureusement, ce stabilisant chlore ne se dégrade pas dans l'eau comme le fait le chlore.
Il s'accumule et, de bénéfique pour ce chlore, peut à la longue présenter une telle quantité qu'il bloque complètement l'action du chlore.

C'est ainsi que la réglementation des piscines de collectivités précise que la concentration dans l'eau de ce stabilisant ne doit pas dépasser 75 mg/litre.

Chaque année, il est courant de constater, par les analyses d'eau, que des piscines dépassent largement cette norme technique pour aller jusqu'à 200 voir 300 mg/litre.

Si le chlore est ainsi bloqué, l'eau n'est plus protégée et malgré une forte concentration de produit constatée à la trousse de contrôle, un bon pH à 7,2/7,4 (rose saumoné), il y aura obligatoirement un développement rapide des algues entre-autres, c'est-à-dire une couleur de l'eau de plus en plus verte.

Tant que vous n'aurez pas déconcentré cette eau en en évacuant une partie, pour apporter beaucoup « d'eau neuve », de nouveaux traitements au chlore seront inutiles.

LA REPONSE

Supprimer, à l'avenir, les traitements choc au ***RP Chlore Choc*** ou ***RP Chlore Rapide*** en tant que technique préventive dite « Break Point ». Rappelons que ce procédé, très efficace, consistait chaque 10 ou 15 jours (selon la température de l'eau) à détruire en un temps record toutes les chloramines présentes dans l'eau dues aux déchets organiques, les algues en formation (incubation de 8 à 20 jours selon la température), les germes pathogènes. Hélas, ce procédé apporte trop de chlore et donc, également, beaucoup trop de stabilisant.

Tous les essais que nous avons effectués, ces dernières années, ont prouvé qu'une autre méthode de traitement pouvait solutionner ce problème :

- Continuer les traitements ***RP Chlore Longue Durée*** (bloc ou galets) et ***RP chlore rapide*** (pastilles pour le maintien permanent du taux normal de chlore).
- Traiter, tous les 15 jours, avec une nouvelle formule : ***Super Kléral*** élaborée, spécialement, pour répondre aux points suivants :
  - ⇨ Action préventive contre les algues,
  - ⇨ renforce l'action du stabilisant calcaire (supprimant ainsi les dépôts qui fixent tous les déchets et algues),
  - ⇨ Stabilise les traces de métaux (manganèse, cuivre, fer…) présents dans l'eau souvent responsables des taches sur P.V.C. (liner, membrane armée…).
- Pour rattraper une eau verte, par suite de fortes chaleurs, oubli d'un traitement ou dose insuffisante, faire une application de :

RP HYDROSHOCK + RP ALGUES Formule Plus

(cf. fiche mémo n° 2)